

---

## Présentation de la formation pratique et de la pratique réflexive

### MAES 6 BVS 2021 - 2024

---

#### 51. FORMATION PRATIQUE

##### Axe 1 : Accompagnement du stage principal par les superviseurs (1 supervision par semestre)

La supervision est une évaluation formative qui permet à l'étudiant de porter, avec l'aide du superviseur, un regard critique sur sa pratique. Il s'agit de « remettre en jeu » son enseignement en évaluant notamment :

- la pertinence de ses choix didactiques ;
- la qualité de l'accompagnement de l'élève ;
- la justesse de la prise en charge, eu égard au contexte d'apprentissage de l'élève ;
- la prise en compte des éléments liés au profil particulier de l'élève pour adapter les activités d'apprentissage.

Chaque visite est suivie d'un entretien formateur avec l'étudiant-e en formation. A l'issue de chaque supervision, l'étudiant complète une grille d'autoévaluation des compétences développées sur la base du référentiel de compétences de la formation d'enseignant spécialisé de la HEPVS et de la HEP-VD.

##### Axe 2 : Accompagnement du stage principal par les conseillers de terrain (30 heures d'encadrement individualisé)

Le conseiller de terrain soutient le processus de formation de l'enseignant. Il permet à tout enseignant qui arrive dans l'enseignement spécialisé de trouver une aide à l'identification des problèmes, une aide à l'appropriation des manières de problématiser et une aide à la résolution des problèmes ou difficultés rencontrées en lien dans l'exercice d'une nouvelle pratique. Le conseil de terrain stimule la réflexion, collabore à la préparation et l'évaluation d'activités pédagogiques. Il aide l'étudiant à réfléchir sur sa pratique et l'amène à construire ses propres compétences.

#### 52. FORMATION PRATIQUE RÉFLEXIVE

##### Axe 3 : Accompagnement de la formation de la pratique réflexive par le mentor

Le mentorat a pour but d'accompagner les EF dans la construction de leur identité professionnelle. Dans cette perspective, les entretiens formatifs entre mentor et EF (en individuel et en collectif) s'appuient sur des éléments constitutifs du portfolio de formation, notamment :

- la planification des stages d'observation ;
- l'observation, l'analyse et questionnement des stages d'observation ;
- les autoévaluation des supervision
- le suivi de ses objectifs personnels de formation en lien avec les compétences développées durant la formation.

L'accompagnement individualisé consiste à a l'objectif personnel de formation (OPF) que l'étudiant se fixe pour développer ses compétences et remédier à ses difficultés. La nature des objectifs évolue et varie selon le travail réflexif de l'étudiant. Le travail du mentor est d'accompagner cette démarche. Cet accompagnement consiste notamment à proposer à l'étudiant des ressources théoriques et pédagogiques, dans le but de l'aider à faire des liens entre les savoirs théoriques et la pratique.

##### Axe 4 : Développement de la pratique réflexive par les séminaires d'intégration (intervision)

Les séminaires d'intégration ont pour but de permettre aux étudiant de mener des analyses de leur pratique en groupe d'intervision selon différentes perspectives théoriques et l'utilisation de la vidéo (systémique, clinique, didactique, etc.). Il s'agit de créer des groupes d'analyse en intervision capables de fonctionner en autonomie et de travailler l'articulation théorie/pratique. Ces activités les préparent au bilan de compétences intermédiaire (fin de l'année II) et final, ainsi qu'à l'entretien réflexif qui suit les supervisions.

### Axe 5 : Elaboration d'un portfolio

Le portfolio est composé de traces qui témoignent de l'évolution du parcours de formation et le développement de l'identité professionnelle. Chaque document retenu est analysé de manière à montrer l'évolution des conceptions, des représentations et des pratiques. Le portfolio illustre le développement des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant spécialisé.

### Certification de la pratique et pratique réflexive

La dimension pratique est certifiée par une examen pratique (EP) et un bilan de compétences (BC). Ce sont deux exercices complémentaires. Il s'agit en effet, pour l'enseignant en formation, de démontrer la maîtrise des compétences liées métier d'enseignant spécialisé sur la base d'un référentiel commun. L'EF démontre par la pratique, mais aussi la réflexion, qu'il est à même d'effectuer et d'explicitier des choix professionnels éclairés. L'EF peut se présenter à l'examen de terrain s'il a réalisé et validé les 8 journées de stages d'observation et les 5 supervisions.